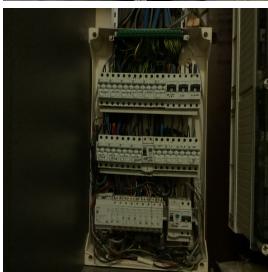


## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

### EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 105/2023/78550/01:1

DATE DU CONTRÔLE 30/08/2023 AGENT VISITEUR Mike Mauhin  
 ADRESSE DU CONTRÔLE Rue des Bas-Sarts 166 - 4100 Seraing TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)



#### › DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation	Rue des Bas-Sarts 166 - 4100 Seraing
Type de locaux	Unité d'habitation (maison)
Objet du contrôle	Demande dans le cadre d'une vente
Propriétaire	Van Dhsen Guy
Responsable des travaux	non communiqué
Dérogations applicables/appliquées	Parties existantes des installations domestiques réalisées à partir du 1er juin 2020 (6.5.8.1.)

#### › DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	NETHYS
Code EAN	non communiqué
Numéro du compteur	28760664
Index jour/nuit	069034,1/060379,5
Type de coupure générale	Disjoncteur
Câble compteur - tableau	EXVB 4 x 10 mm <sup>2</sup>
Tension nominale de service	230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement	50A

#### › CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	Sans objet	Nombre de tableaux	1	Nombre de circuits	18
Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête		ID - 63A - 300mA - type A - test OK	
Type d'électrode de terre	Piquets	Dispositif différentiel supplémentaire		ID - 63A - 30mA - type A - test OK	
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	18,5	Fixation/Etat/Détérioration matériel		Pas OK	
Conformité des liaisons équipotentielle et des PE	Pas OK	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles		Pas OK	
Test de continuité	Pas concluant	Protection contre les contacts directs		Pas OK	
Contrôle boucle de défaut	Concluant	Résistance générale d'isolation (MΩ)	0,23		
Protection contre les contacts indirects	Pas OK	Adéquation DPCDR – prise de terre	OK		
Circuits en défauts d'isolation	5	Adéquation protections surintensités – sections	OK		

## CONCLUSION : NON CONFORME

A la date du 30/08/2023, l'installation électrique de Rue des Bas-Sarts 166 - 4100 Seraing n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le 30/08/2024.

Signature de l'agent

